



# Un enfant chez maman, un enfant chez papa

Par **AlainJ**, le **01/07/2010** à **23:37**

Bonjour,

à la suite du départ de la mère de mes enfants pour le sud-ouest de la France, la garde alternée que nous pratiquions depuis 10 ans (une semaine chez papa, une semaine chez maman pour les deux enfants) a été cassée et madame a demandé la garde exclusive des enfants. Les enfants (2 grands ados) ont été entendus devant le juge: résultat, un enfant chez maman, un autre chez papa. Mais où j'ai été effaré c'est de voir qu'on me demande de verser une pension alimentaire pour l'enfant qui habitera avec elle. Pendant ces 10 ans nous avons toujours payé chacun pour notre semaine et assuré les frais des enfants équitablement.

Pour pouvoir partir dans le sud Madame et son conjoint se sont mis au chômage et ont donc des revenus moins importants (mais c'est leur choix) Je suis seul et assure un loyer cher (1000 euros) pour 3000 euros de revenus. Elle avait avant un salaire de 2500 euros et un loyer de 1000 euros (mais partagé par son conjoint).

Je ne comprends pas pourquoi je dois payer une pension.

Parce que d'un côté on va me dire, c'est parce qu'on ne prend pas en compte le revenu du mari, mais d'un autre côté on me dit attention si vous habitez avec votre copine (projet à venir prochainement) on risque de vous demander plus d'argent parce qu'on prendra en compte ses revenus.

Est-ce à dire que dans le calcul on ne prendra pas en compte les revenus du beau-père des enfants, mais on prendra en compte les revenus de ma future compagne ?

Pourquoi dois-je participer au frais du garçon qui sera chez sa mère et qu'elle ne devra pas participer aux frais du garçon qui sera chez moi ?

Si vous pouvez m'éclairer, je n'y comprends rien !